

68720 HOCHSTATT



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE
DU 25 juin 2018**

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 19 h

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
MM. et Mmes Matthieu HECKLEN, Guy LOCHER, Martine BUIRETTE, Guilaine WEISS, Jean-Pierre BADER,
Elisabeth HASSLER, Véronique MULLER, Danièle BACH, Béline MARCHAL, Philippe MALASSINE,
Claude LITSCHKY, Philippe AYMONTIN, Françoise RITTELMAYER.

Ont donné procuration :
Mme Marie-Thérèse BARTH à M. Matthieu HECKLEN
Mme Charlotte BRODIER à M. Michel WILLEMANN
Mme Fanny FOLTZER à Mme Françoise RITTELMAYER
M. Mathieu HARTMANN à Mme Béline MARCHAL
M. Michel GENDRIN à M. Guy LOCHER

Sont absents excusés :
Mmes Marie-Thérèse BARTH, Charlotte BRODIER, Fanny FOLTZER et MM. Mathieu HARTMANN et
Michel GENDRIN

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et salue la
présence de la presse.

Le Conseil Municipal désigne une secrétaire de séance : Mme Martine BUIRETTE.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2018**
- 2. Urbanisme :**
 - Permis de construire
 - Déclarations préalables
 - Déclarations d'intention d'alléner
- 3. Route de Didenheim : avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre et approbation du projet**
- 4. Voie verte entre les communes de Hochstatt et Zillisheim**
- 5. Installation de stores et de rideaux aux écoles**



6. **Approbation du règlement intérieur du CPI de Hochstatt Froeningen Zillisheim**
7. **Modification du volume horaire des ATSEM**
8. **Location du jardin rue du Ruisseau**
9. **Compte-rendu de délégation :**
 - **Prestation de tonte**
 - **Acquisition de matériel pour la Journée Citoyenne**
 - **Fourniture en gaz des bâtiments communaux**
 - **Mission de géomètre Grand'Rue : rétablissement des limites cadastrales**
 - **Réparation d'un candélabre d'éclairage public accidenté rue des Bergers**
 - **Réparation du bardage de l'Épicerie de la Ferme**
 - **Test d'étanchéité à l'air de la maison 4C rue du Bourg**
 - **ONF - Travaux patrimoniaux et prestation d'attribution des lots de fonds de coupes**
10. **Divers**
 - **Informations et interventions diverses**
 - **Remerciements**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2018

N'appelant aucune observation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance ordinaire du 22 mai 2018.

2. Urbanisme

2.1 Permis de construire

Une demande de permis de construire a été déposée en mairie, à savoir :

- par les Maisons « Stéphane BERGER » de MULHOUSE pour le compte de Madame Magali KUENY et Monsieur Minh Dien LE domiciliés à FLAXLANDEN – 1, rue du Geigental, pour le projet de construction d'une maison d'habitation dans le lotissement « Rue des Petits Champs » sur le terrain cadastré section 05 – parcelle 644.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de permis avec néanmoins une réserve appelant à se tenir au strict respect des conditions suivantes :

- La largeur du chemin d'accès du lot sur la parcelle n°644 sera de 4 m.
- Le raccordement au tout à l'égout de la parcelle n°644 se fera sur le regard présent de la parcelle n°643.
- Pour le raccordement de l'eau pluviale, il faudra prévoir une servitude pour permettre l'écoulement de l'eau pour la parcelle n°643.
- Les viabilités de la parcelle n°644 seront placées à l'entrée du chemin d'accès.
- La tranchée nécessaire à la réalisation des travaux sera comblée et la chaussée recevra un nouvel enrobé sur toute sa largeur et une ligne de pavés porphyre sera



- disposée de part et d'autre afin de préserver l'esthétisme de l'ouvrage à charge des 2 propriétaires.
- Les servitudes nécessaires seront rédigées par un acte notarié.

2.2 Déclarations préalables

Quatre déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par Madame Mélissa KAUFFMANN, domiciliée à HOCHSTATT – 1, rue des Vergers, pour l'édification d'une clôture, d'un portail et d'un portillon en PVC blanc sur le terrain cadastré section 04 – parcelle 80.
- Déposée par Monsieur Nicolas ORSINI, domicilié à CORTAILLOD (SUISSE) – 4, chemin de la Roussette, pour :
 - ⇒ La suppression d'une fenêtre, remplacée par une fenêtre plus petite sur la droite,
 - ⇒ Le déplacement de la porte d'entrée en l'abaissant d'environ 90 cm,
 - ⇒ La suppression de l'escalier d'entrée,
 - ⇒ La création de 2 fenêtres sous les combles,
 sur le terrain situé 4 rue Soland, cadastré section 01 – parcelle 90.
- Déposée par Monsieur Jean-Marc KAMMERER, domicilié à HOCHSTATT – 11, rue des Centaurées, pour le remplacement d'un abri de jardin de taille supérieure à l'initial, en limite de propriété sur le terrain situé section 06 – parcelle 338/213.
- Déposée par le Cabinet d'architecture Denis WALTHER de HAGUENAU pour un projet d'aménagement d'un carport couvrant deux places de stationnement existantes et faisant office sur la partie supérieure d'une terrasse avec la création de deux ouvertures sur la façade existante (accès à la terrasse), ainsi qu'un ravalement de façade de la maison sise 5, rue de Zillisheim, cadastrée section 02 – parcelle 22.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.

Une demande d'autorisation préalable a été déposée par Madame Magali POULLAILLON, représentant la SA POULLAILLON, sise à WITTELSHEIM – 8, rue du Luxembourg, pour la mise en place d'une enseigne publicitaire scellée au sol située le long de la route départementale (route de Didenheim), cadastrée section 05 – parcelle 642.

Un avis favorable a été émis pour cette demande de mise en place d'une enseigne publicitaire.

2.3 Déclarations d'intention d'aliéner

La mairie a été destinataire de quatre déclarations d'intention d'aliéner :

- Pour le bien sis 12, rue Soland, cadastré section 05 – parcelles 69, 70, 72, 73, 210(A)/74, 210(B)/74, propriété de Madame Laurence FLECK.
- Pour le bien sis 5 rue de Zillisheim, cadastré section 02, parcelle 22, propriété de Madame et Monsieur Philippe LO BRUTTO.
- Pour le bien sis 19, rue Bellevue, cadastré section 18 – parcelle 600/324, propriété de Monsieur Eric STEIBLEN et Madame Aurélie GUIMBERT.
- Pour le bien sis 63A, Grand'Rue, cadastré section 01 – parcelles 264, 272 et 273, propriété de Madame Evelyn WERMELINGER.

La commune n'utilise pas de son droit de préemption pour ces opérations.



3. Route de Didenheim : avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre et approbation du projet

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal du 30 avril 2018 avait confié la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de trottoirs et de stationnements route de Didenheim (au droit des maisons n°16 à 28) au cabinet d'ingénierie I.V.R. (pour 8 600,00 € HT soit 10 320,00 € TTC).

Il présente le projet tel qu'il est prévu en phase AVP et ajusté après concertation avec les 7 riverains.

Monsieur le Maire rappelle que le montant prévisionnel des travaux, y compris les frais de maîtrise d'œuvre et les frais annexes, doit être revu à la hausse en raison de l'augmentation des prix et après recadrage de l'opération.

Il est précisé qu'un budget de 140 000 € a été inscrit au budget soit un montant insuffisant de 43 000 €. Il sera nécessaire d'ajuster ces crédits en conséquence en réduisant les dépenses sur d'autres projets de l'opération (poursuite de la rénovation énergétique de l'éclairage public à reporter en 2019) pour financer ce programme.

De ce fait, le cabinet I.V.R. propose un avenant n°1 portant la mission de maîtrise d'œuvre à 11 421,00 € HT soit 13 705,20 € TTC (plus-value de 2 821,00 € HT).

Les travaux affectant le profil de la RD se feront sous co-maîtrise d'ouvrage du Département, ce dernier confiant à la Commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération. La Commune assurera le financement des dépenses de l'opération sans aucune participation du Département.

Les travaux dureront environ 6 semaines et sont prévus à partir de septembre / octobre.

Monsieur le Maire suggère donc :

- de valider le projet tel que présenté,
- d'approuver le nouveau plan de financement suivant :

Coût HT des travaux	140 300,00 €
MOE + frais annexes	12 200,00 €
TOTAL HT	152 500,00 €
TVA 20%	30 500,00 €
TOTAL TTC	183 000,00 €
<u>Financement</u>	
Fonds propres	153 000,00 €
FCTVA (versé en n+1)	30 000,00 €
(Subvention au titre des amendes de police – montant selon notification)	(à chiffrer)
TOTAL financement	183 000,00 €

Il sollicite le Conseil Municipal pour :

- la validation de ce projet d'investissement phase AVP,
- l'approbation de l'estimation prévisionnelle des travaux et du nouveau plan de financement envisagé ci-dessus,
- la validation de l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre,
- l'autorisation de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département.



Le Conseil Municipal,

après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et, en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- approuve le projet d'investissement, l'estimation prévisionnelle des travaux et le plan de financement envisagé,
- décide de valider l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec le Bureau d'Etudes IVR de WAHLBACH moyennant le montant d'honoraires de 11 421,00 € HT soit 13 705,20 € TTC (plus-value de 2 821,00 € HT €) ;
- charge Monsieur le Maire de signer l'avenant et tout document à intervenir.
- donne son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département (à part 0 pour ce dernier) dans le cadre de l'opération de création de trottoirs et de stationnement route de Didenheim au droit des n° 16 à n° 28 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune ;
- dit que les crédits afférents à ce projet sont inscrits au budget primitif 2018 – opération 016 ;
- charge Monsieur le Maire de solliciter la subvention au titre des « amendes de police » et tout soutien financier.

4. Voie verte entre les communes de Hochstatt et Zillisheim

Monsieur le Maire rappelle la volonté des communes de Hochstatt et Zillisheim de réaliser une voie verte entre les communes de Hochstatt et Zillisheim, le long de la RD.

Le projet répond principalement à un besoin de sécurité des habitants qui actuellement circulent à pieds ou à vélo le long de cette route pour se rendre dans les commerces, à la gare de Zillisheim, au collège ou pour accéder au chemin de halage.

Une offre de mission de maîtrise d'œuvre a été sollicitée auprès de Cocyclique Ingénierie de SOULTZ : la mission s'élève à 7 000 € HT soit 8 400 € TTC.

Les coûts seraient partagés au prorata du mètre linéaire de la voie entre les deux communes.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et, en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- approuve le principe de création d'une voie verte entre Hochstatt et Zillisheim,
- décide de confier la maîtrise d'œuvre à COCYCLIQUE INGENIERIE de SOULTZ pour un montant de 7 000,00 € HT soit 8 400,00 € TTC, pris en charge par chaque commune au prorata des mètres linéaires de la voie aménagés respectivement sur chacune des communes,
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes interventions nécessaires à l'exécution de ce projet et à signer tout document afférent.

5. Installation de stores et de rideaux aux écoles

L'école élémentaire a fait part, lors d'un conseil d'école, de son besoin d'obscurcir mieux les classes pour la vidéo projection.

A l'école maternelle, un store sur une vitre (au-dessus d'une porte donnant sur la cour) et les rideaux sur rail de la salle de motricité sont défectueux.



Il est proposé de réaliser les travaux suivants :

A l'école élémentaire :

- Dans les 5 classes : mise en place de stores occultant sur les vitres étroites et longues (parties hautes horizontales) avec motorisation compte tenu de l'inaccessibilité de la manœuvre.
- Mise en place de stores occultant sur les fenêtres étroites et longues (fenêtres verticales dans les 4 classes concernées). Le pilotage peut être manuel (système à chainette ou manivelle).
- Classe ULIS et CP : mise en place de stores sur les baies vitrées avec toile opaque (laissant passer la lumière). Le pilotage peut être manuel (système à chainette ou manivelle).
Sur la porte de secours, un store vénitien sera installé, afin de préserver l'ouverture de la porte sans avoir à relever le store.
- Dans la 6^{ème} classe au sous-sol : mise en place de stores (à chiffrer).
- Dans le bureau du directeur : mise en place de stores (à chiffrer).

A l'école maternelle :

- Dans la salle de motricité / sieste : mise en place de 4 rideaux occultant sur rail.
- Remplacement d'un store vénitien (sur la partie fixe vitrée au-dessus d'une porte donnant sur la cour).

Deux devis ont été sollicités :

- auprès d'ABRY ARNOLD de KINGERSHEIM : 11 300 € TTC,
- auprès d'OFB de RIXHEIM : 11 857 € TTC.

Les deux offres sont techniquement différentes et le chiffrage doit encore être affiné.

Le Conseil Municipal,
après délibération, à l'unanimité :

- valide le principe de ces achats,
- décide de passer commande auprès d'OFB de RIXHEIM dont le montant exact reste à déterminer après les compléments.

6. Approbation du règlement intérieur du CPI de Hochstatt Froeningen Zillisheim

Le Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCSPV) a approuvé en date du 22 mars 2018 le règlement intérieur du CPI de Hochstatt Froeningen Zillisheim. Il a été transmis aux personnes convoquées au CCSPV afin que chacun puisse le lire en intégralité et faire part de ses remarques.

Le règlement présenté à l'occasion du CCSPV est le modèle type proposé par le SDIS auquel ont été rajoutées quelques spécificités propres à notre corps.



Les compléments apportés au règlement sont les suivants :

- le chef de corps est assisté d'un ou deux adjoints,
- les décisions soumises en conseil municipal sont préalablement soumises pour avis à la commission de suivi du regroupement,
- trois articles sont ajoutés :
 - un article relatif à la prise d'arme,
 - un article relatif à la manœuvre,
 - un article sur les demandes de piquets de sécurité.

Vu la prise en compte des modifications de mise à jour proposées par le SDIS et l'avis favorable du SDIS en date du 18 juin 2018,

Vu l'avis favorable du CCSPV en date du 22 mars 2018,

Le Conseil Municipal,
après délibération, à l'unanimité :

- approuve le règlement intérieur du CPI de Hochstatt, Froeningen, Zillisheim, tel que ci-annexé, avec effet à compter de la présente,
- prend acte que ledit règlement sera affiché à la caserne des sapeurs-pompiers et consultable en mairie,
- autorise Monsieur le Maire à signer le règlement et tous actes à intervenir à cet effet,
- dit que le règlement du CPI sera co-signé par Messieurs les maires de Froeningen et Zillisheim ainsi que par le Chef de Corps.

7. Modification du volume horaire des ATSEM

Compte tenu de la modification des horaires de l'école maternelle à compter de la rentrée de septembre 2018, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des ATSEM.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, Monsieur le Maire propose de porter la durée du temps de travail des ATSEM comme suit :

- ✓ deux ATSEM, à 25,263/35^{ème} soit un volume horaire annuel de 1 144 heures (anciennement à 25,86 /35^{ème} soit 1 171 heures annuelles),
- ✓ une ATSEM à 11,746/35^{ème} soit un volume horaire annuel de 532 heures (anciennement à 12,34/35^{ème} soit 559 heures annuelles),
- ✓ une ATSEM à 14,13/35^{ème} soit un volume horaire annuel de 640 heures (horaires inchangés).

La modification du temps de travail n'excédant pas 10 % du temps de travail initial n'est pas soumise pour avis préalable au Comité technique.



Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal,

après délibération, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

8. Location du jardin rue du Ruisseau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2011, le jardin sis rue du Ruisseau, d'environ 5 ares, est loué à Madame Martine BUIRETTE.

Le loyer, de 96 € par an au 1^{er} janvier 2018, étant fixé par le Conseil Municipal dans le cadre de la révision annuelle des droits et tarifs municipaux.

Madame BUIRETTE souhaite résilier la location.

Monsieur le Maire fait part de la « candidature » de Monsieur et Madame Frédéric BACH.

L'intéressée ne prend part au vote.

Le Conseil Municipal,

après délibération, à l'unanimité :

- décide de louer le jardin sis rue du Ruisseau, d'une surface de 5,05 ares à Monsieur et Madame Frédéric BACH, au prix de 96 € l'année,
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

9. Compte-rendu de délégation

En application du code général des collectivités territoriales et notamment de son article L.2122-23, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

9.1 Prestation de tonte

Une prestation de tonte a été confiée au mois de mai à la société ACTILOG dans plusieurs zones du village, notamment la route départementale, pour un montant de 1 950,00 € HT (non soumis à TVA).

9.2 Acquisition de matériel et dépenses engagées pour la Journée Citoyenne

La Journée Citoyenne a permis la réalisation de nombreux travaux au seul coût de l'achat du matériel et de l'organisation d'un repas pour remercier en toute convivialité les bénévoles, pour un coût global s'élevant à 5 496,97 € :

- l'acquisition de petits équipements électriques et divers matériels auprès des Ets COMAFRANC - CERNAY pour 934,01 € TTC (rendu compte en conseil municipal du 22 mai 2018),



- location d'un rotovator auprès de LOXAM - RIXHEIM pour 193,91 € TTC
- arbustes et fleurs auprès du POINT VERT - HOCHSTATT pour un montant 1 368,85 € TTC,
- achats pour la remise en peinture des hydrants, lasure et outils auprès de JEFCO BLANCOLOR – MORSCHWILLER-LE-BAS pour un montant de 583,52 € TTC, et achat de produit nettoyant et papier abrasif auprès de SCHOETTL – SAUSHEIM pour 121,20 € TTC,
- achat de matériels et outillage à LEROY MERLIN – MORSCHWILLER-LE-BAS pour 1 063,37 € TTC et auprès de BRICO DEPOT pour 48,89 € TTC,
- achats d'ingrédients pour la confection du repas, café, viennoiserie et boissons auprès de l'Epicerie de la Ferme de HOCHSTATT, de PROMOCASH - MULHOUSE et de la Société de Musique Municipale de HOCHSTATT pour 1 179,62 € TTC.

9.3 Fourniture en gaz des bâtiments communaux

L'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie, prévue par la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, a entraîné la disparition progressive des tarifs réglementés de vente de l'électricité et du gaz pour les moyens et les gros consommateurs professionnels.

Le contrat de fourniture en gaz conclu avec ENGIE pour les 3 bâtiments concernés (mairie, ex-poste et école maternelle) arrive à échéance le 30 juin 2018.

Une mise en concurrence a été réalisée, dont les résultats sont les suivants :

Fourniture et acheminement en gaz des 3 bâtiments concernés (mairie, ex-poste et écoles) - cinq fournisseurs ont présenté une offre : ALSEN, TOTAL ENERGIE GAZ, ALTERNA, ENGIE, EDF.

Le marché est attribué à ALSEN pour 3 ans qui a présenté l'offre la mieux disante.

9.4 Mission de géomètre Grand'Rue : rétablissement des limites cadastrales

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Grand'Rue, une commande a été passée auprès du cabinet de géomètre ABSIS de CERNAY pour rétablir les limites de l'emprise publique de ladite rue.

Le coût de cette mission s'élève à 700,00 € HT, soit 840,00 € TTC.

9.5 Réparation d'un candélabre d'éclairage public accidenté rue des Bergers

Suite à la dégradation d'un candélabre dans la nuit du 2 au 3 juin 2018 au niveau du 15 rue des Bergers, un devis a été sollicité auprès des établissements CLEMESSY dont le prix des réparations est estimé à 1 396,00 € HT, soit 1 675,20 € TTC.

La prestation comprend :

- La mise en sécurité de l'installation,
- La fourniture et la pose d'un mât, d'un luminaire, d'un boîtier de raccordement,
- La réfection des enrobés,
- La mise en service.



9.6 Réparation du bardage de l'Épicerie de la Ferme

Suite à deux sinistres avec un camion de livraison et une camionnette d'une entreprise travaillant sur le chantier, le bardage de l'épicerie de la Ferme a dû être réparé pour 2 012,00 € HT. Ces réparations seront indemnisées par l'assurance.

9.7 Test d'étanchéité à l'air de la maison 4C rue du Bourg

Dans le cadre de la rénovation de la maison communale 4C rue du Bourg, il est nécessaire d'effectuer un test d'étanchéité à l'air avant travaux.

Ce test a pour objectif de cibler, détecter les fuites d'air et les faiblesses d'isolation afin de prioriser les travaux de rénovation.

L'entreprise DER SAVE ENERGY de HÉGENHEIM a été sollicitée pour cette prestation dont le montant HT s'élève à 450,00 € soit 540,00 € TTC.

9.8 ONF – Travaux patrimoniaux et prestation d'attribution des lots de fonds de coupes

L'Office National des Forêts a émis deux devis représentant des prestations annuelles telles que :

- les travaux patrimoniaux 2018 pour un coût HT de 548,86 €, soit TTC 658,63 €.
- l'attribution des lots de fonds de coupes dont le montant s'élève à 400,00 € HT, soit 480,00 € TTC.

Monsieur Guy LOCHER informe qu'il reste 4 ou 5 p)petits lots (une centaine d'euros chacun).

10. Divers

10.1 Informations et interventions diverses

- **Bilan Journée Citoyenne** : une rencontre conviviale autour d'un visionnage des photos de la journée est organisée le mercredi 4 juillet 2018 à 19h00 – à la salle de Musique.
- **Planning des travaux de cet été** : de nombreux travaux débiteront dès le début des vacances scolaires le 9 juillet (voirie Grand'Rue, travaux aux écoles), le barreaudage du plateau sportif des écoles sera fait au courant de l'été, et l'isolation et l'aménagement des combles de la mairie débiteront mi-août.
- **Information sur les travaux rue de Zillshelm** : les travaux effectués ne nous donnant pas satisfaction, il avait été demandé au Département d'insister pour faire refaire la partie détériorée. Il vient de nous être confirmé par COLAS que les enrobés seront repris (environ de la zone du croisement avec la rue du Bourg jusqu'au passage piétons sous la mairie), ceci en même temps que la réfection des enrobés route de Didenheim. Travaux prévus cet automne.
- **Recrutement d'un responsable technique** : Monsieur Didier BURGER ayant demandé sa mutation, le recrutement d'un responsable technique est en cours. L'offre est consultable sur cap-territorial.fr.



- **Formulaire de signalement d'un besoin d'intervention technique :** le service de formulaire de signalement est désormais opérationnel. Les conseillers municipaux sont avisés de son fonctionnement et invités à l'utiliser.
- **Information sur le périscolaire :** la Communauté de communes Sundgau a passé la commande pour la mise en place de deux bâtiments préfabriqués pour l'agrandissement du périscolaire. Ceci permettra d'accueillir 110 enfants. La finition des bâtiments est en bardage bois. Le coût est de 95 000 €.

10.2 Remerciements

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements parvenus de :

- ⇒ Madame Colette BITTIGHOFFER (85 ans)
 - ⇒ Madame Marthe HAENLIN (80 ans)
- pour le panier garni reçu à l'occasion de leur anniversaire.

Rappel de quelques dates à retenir :

Samedi 30 juin : fête de l'été.

Mercredi 4 juillet à 19h: visionnage des photos de la Journée Citoyenne – salle de musique.

Mardi 10 juillet 2018 à 19h : Commission Travaux en présence du cabinet LAP'S pour la présentation des résultats de l'étude préliminaire à l'extension du cimetière et des points divers.

Lundi 10 septembre 2018 à 19h : Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire,
Michel WILLEMANN

